

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
Voie aérienne exclusivement				
ETRANGER	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

□ Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 frs par annonce ou avis).
 Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".
 □ Propriété foncière et minière : 8.400 frs le texte. □ Déclaration d'association : 15.000 frs le texte.

DIRECTION : TEL./FAX : (+242) 281.52.42 - BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE - Email : journal.officiel@sgg.cg
 Règlement : espèces, mandat postal, chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal officiel** et adressé à la direction du Journal officiel et de la documentation.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

- DECRETS ET ARRETES -

TEXTES PARTICULIERS

PREMIER MINISTRE

Acte en abrégé

- Nomination..... 1470

MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE

Agrément

5 nov Arrêté n° 24556 portant agrément de la société « AKSOFRT GROUPE » à l'exercice de l'activité de transport routier des marchandises..... 1470

MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION DES PEUPLES AUTOCHTONES

- Changement de nom patronymique..... 1471

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Actes en abrégé

- Admission au concours..... 1471

MINISTERE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

Actes en abrégé

- Nomination..... 1472

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCES LEGALES -

A - Déclaration de sociétés..... 1474
 B - Déclaration d'associations..... 1475

PARTIE OFFICIELLE

- DECRETS ET ARRETES -

TEXTES PARTICULIERS

PREMIER MINISTRE

Acte en abrégé

NOMINATION

Arrêté n° 24064 du 31 octobre 2024.

Sont nommées attachées au cabinet du Premier ministre, chef du Gouvernement :

- Mme **OKILI MOYA (Graziella Maïva)** ;
- Mme **NIANGA MOUELENGA (Loriane Merveille)**.

Les intéressées percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressées.

MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE

AGREMENT

Arrêté n° 24556 du 5 novembre 2024 portant agrément de la société « Aksofrt Groupe » à l'exercice de l'activité de transport routier des marchandises

Le ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande,

Vu la Constitution ;

Vu le règlement n° 04/01-UEAC-089-CM-06 du 3 août 2001 portant adoption du code communautaire révisé de la route ;

Vu la loi n° 018/89 du 31 octobre 1989 définissant les différentes activités de transport routier et l'exercice d'activités connexes au transport automobile en République du Congo et fixant les redevances à percevoir pour la délivrance des cotisations exigées pour l'exercice de ces professions ;

Vu le décret n° 99-92 du 2 juin 1999 portant attributions et organisation de la direction générale des transports terrestres ;

Vu le décret n° 99-95 du 2 juin 1999 portant attributions et organisation de l'inspection générale des transports ;

Vu le décret n° 2011-491 du 29 juillet 2011 réglementant l'accès et l'exercice de la profession de transporteur routier et des professions connexes au transport automobile ;

Vu le décret n° 2019-171 du 1^{er} juillet 2019 portant

réglementation du contrôle technique des véhicules routiers ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-335 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 5694 du 17 septembre 2001 fixant les conditions requises pour l'obtention de l'agrément à la profession de transporteur routier et aux professions connexes au transport automobile ;

Vu la demande formulée par la directrice générale de la société « Aksofrt Groupe » et l'avis favorable du directeur général des transports terrestres,

Arrête :

Article premier : La société Aksofrt Groupe dont le siège social est situé sur l'avenue de l'Indépendance, Tié-Tié, à Pointe-Noire, République du Congo, est agréée à exercer l'activité de transport routier des marchandises, sur toute l'étendue du territoire national.

Article 2 : L'agrément est valable cinq (5) ans, renouvelable.

La délivrance et le renouvellement de l'agrément sont soumis au paiement des droits prévus par les textes en vigueur à la direction générale des transports terrestres.

Article 3 : L'agrément est individuel et incessible. Il ne peut être ni transféré, ni loué, ni sous-traité.

Article 4 : Un cahier des charges définit les conditions techniques d'exécution des tâches et détermine les moyens à mettre en œuvre pour assurer en permanence les opérations de l'activité concédée.

Article 5 : Le directeur général des transports terrestres est chargé de veiller à la régularité de l'exercice de l'activité par la société « Aksofrt Groupe ».

Article 6 : L'inspecteur général des transports terrestres est chargé de veiller à la régularité des opérations de contrôle technique du parc automobile de la société, aux conditions de transport et de sécurité des marchandises, d'hygiène et de santé au travail de l'équipage au sol et embarqué.

Article 7 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 5 novembre 2024

Honoré SAYI

**MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS
HUMAINS ET DE LA PROMOTION
DES PEUPLES AUTOCHTONES**

CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

Arrêté n° 24062 du 31 octobre 2024 portant changement de nom de madame **BOUANGA (Georgine)**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
des droits humains et de la promotion
des peuples autochtones,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 073/84 du 17 octobre 1984 portant code de la famille en République du Congo ;
Vu la loi n° 19/99 du 15 août 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 22/92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;
Vu le décret n° 99/85 du 15 mai 1999 portant attributions et organisation du secrétariat général à la justice ;
Vu le décret n° 2003-326 du 19 décembre 2003 relatif à l'exercice du pouvoir réglementaire ;
Vu le décret n° 2016-365 du 27 décembre 2016 relatif aux attributions du ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ;
Vu le décret n° 2017-260 du 25 juillet 2017 portant organisation du ministère de la justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ;
Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu la requête de l'intéressée et la publication parue dans «Les Dépêches de Brazzaville», n° 4398, du mardi 13 décembre 2022 ;
Vu le défaut d'opposition,

Arrête :

Article premier : Mme **BOUANGA (Georgine)**, de nationalité congolaise, née le 20 août 1965 à Makala (Mouyondzi), fille de **DONGUI (Basile)** et de **NGORI (Denise)**, est autorisée à changer son nom patronymique actuel.

Article 2 : Mme **BOUANGA (Georgine)** s'appellera désormais **BOUNZI (Marie Jeanne)**.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit en marge du centre d'état civil de Mouyondzi, enregistré, publié au Journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 31 octobre 2024

Aimé Ange Wilfrid BININGA

Arrêté n° 24063 du 31 octobre 2024 portant changement de nom de mademoiselle **IKAMA (Débora)**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
des droits humains et de la promotion
des peuples autochtones,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 073/84 du 17 octobre 1984 portant code de la famille en République du Congo ;
Vu la loi n° 19/99 du 15 août 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 22/92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;
Vu le décret n° 99/85 du 15 mai 1999 portant attributions et organisation du secrétariat général à la justice ;
Vu le décret n° 2003-326 du 19 décembre 2003 relatif à l'exercice du pouvoir réglementaire ;
Vu le décret n° 2016-365 du 27 décembre 2016 relatif aux attributions du ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ;
Vu le décret n° 2017-260 du 25 juillet 2017 portant organisation du ministère de la justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ;
Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu la requête de l'intéressée et la publication parue dans « Les Dépêches de Brazzaville », n° 4615, du mardi 17 octobre 2023 ;
Vu le défaut d'opposition,

Arrête :

Article premier : Mlle **IKAMA (Débora)**, de nationalité congolaise, née le 7 juillet 2007 à Brazzaville, fille de **NGOKA NGASSAKI (Therance)** et de **BAUEMYS (Félina)**, est autorisée à changer son nom patronymique actuel.

Article 2 : Mlle **IKAMA (Débora)** s'appellera désormais **NGOKA NGASSAKI (Therancia Débora)**.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit en marge du centre d'état civil de Talangaï, enregistré, publié au Journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 31 octobre 2024

Aimé Ange Wilfrid BININGA

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE
L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE**

Actes en abrégé

ADMISSION AU CONCOURS

Arrêté n° 24779 du 6 novembre 2024.

Sont déclarés admis en qualité d'élèves de l'école nationale d'administration et de magistrature, département de licence, cycle I, filière coopération internationale et partenariat public-privé, les candidats dont les noms et prénoms suivent :

- KIVANDZA (Glyd Brunet)**, né le 20 juillet 1999 à Brazzaville ;
- BIKOUA (Grâce Emmanuel)**, né le 29 mai 2003 à Brazzaville ;
- BAHOUNA NGUIMBI (Franck Narsy)**, né le 19 juin 2002 à Pointe-Noire ;

4. **KOUTIONGUSSA (Roldy Breche Claver)**, né le 25 novembre 2004 à Boko-Songho ;
5. **MOYONGO (Delphin Espoir)**, né le 9 avril 1999 à Dongou
6. **BAKOUMA (Samanta Christ Immaculée)**, née le 15 août 2003 à Brazzaville ;
7. **OKOUMOU-NALE (Fantastique)**, née le 27 octobre 1999 à Assigui ;
8. **ONDELE TSAH (Rolia Gloire Naomie)**, née le 3 février 2005 à Brazzaville
9. **PAMBOUD OUFFIGA (Etienne Roger)**, né le 13 mars 2001 à Brazzaville ;
10. **DILOUNGOU MFOUTOU (Belle de Dieu)**, née le 23 juillet 2003 à Mont-Belo
11. **KANZA-T (Roll Daniel)**, né le 1^{er} janvier 2002 à Pointe-Noire ;
12. **KOTA SEHOLO (Exaucée Régyce)**, née le 25 mars 2005 à Brazzaville ;
13. **BANDOU MOUKASSA (Gloire Eiffel Leblond)**, né le 25 septembre 2000 à Sibiti ;
14. **GANDZIEN (Béni Paul)**, né le 18 septembre 2000 à Brazzaville ;
15. **ONGOLI AKIMADOUKA (Lisa Divine)**, née le 16 décembre 2004 à Brazzaville ;
16. **MBONGO-PASSI (Guy Leyla Braude)**, née le 13 juillet 2006 à Brazzaville ;
17. **MAKOUMBOU BINDIKA (Débora Vanelle)**, née le 12 décembre 2003 à Brazzaville ;
18. **KENOUNAT (Pross-Juverly Kluivertt)**, née le 8 septembre 1998 à Brazzaville ;
19. **EBANDZA (Christ)**, né le 2 mai 2000 à Owando
20. **KIABIYA (Eureka Grâce Joviny)**, né le 19 octobre 2001 à Brazzaville ;
21. **ANDIEMI-OTOUNGA (Emeidnat Jennyfer)**, né le 15 octobre 1998 à Kellé ;
22. **NIANGA (Sarah Michna)**, née le 27 juillet 2002 à Brazzaville ;
23. **KOUARATA (Aisance Yhan)**, né le 1^{er} mars 2003 à Brazzaville ;
24. **MOYEN (Pierre Chrislain)**, né le 17 février 2001 à Brazzaville ;
25. **DABIRA (Daurena Marline)**, née le 20 juin 2002 à Brazzaville ;
26. **OSSEBI IPOT (Merfu)**, né le 19 juillet 1999 à Brazzaville ;
27. **LOUELA (Samantha Tessia)**, née le 23 juin 2003 à Pointe-Noire ;
28. **AKOUALA (Mariche Cinsia Vani)**, née le 15 juillet 1998 à Brazzaville ;
29. **TOUKAS GANKIA (Sidney Cohen Joyce)**, née le 17 septembre 2004 à Brazzaville ;
30. **MBOLIBARA (Semence)**, née le 5 mars 2004 à Brazzaville ;
31. **NGOMA NSANA (Pridolvie L'Allégresse)**, née le 30 avril 2000 à Nzangata.

Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Arrêté 24780 du 6 novembre 2024.

Sont déclarés admis en qualité d'élèves de l'école nationale d'administration et de magistrature, département de master, cycle II, filière coopération internationale et partenariat public-privé :

1. **MIERE (Padhel Jamy)**, né le 13 septembre 1997 à Brazzaville ;
2. **MPOUO NDZOULOU (Dorian Francel)**, né le 23 janvier 1990 à Pointe-Noire ;
3. **IKANDO (Belvond Stheve)**, né le 4 mai 1995 à Brazzaville ;
4. **YOMBI NTONO**, né le 8 janvier 1993 à Abala ;
5. **AKOLI (Mircia Merveille)**, née le 19 novembre 1999 à Brazzaville ;
6. **KIBOUANGA MAKELE (Chancel Laplace)**, né le 24 août 1990 à Ouesso ;
7. **KIMBEMBE (Evrard Wilson)**, né le 3 avril 1987 à Brazzaville ;
8. **MOULOUNDA MOUANDZA (Jude Chelmy)**, né le 7 mai 1993 à Madingou ;
9. **BALOSSA (Aude Tatiana)**, née le 15 octobre 1995 à Brazzaville ;
10. **ONGAGNA (Brice Clotaire)**, né le 9 juillet 1972 à Makoua ;
11. **IPEMBA BOMBO (Bravo D'or)**, né le 20 avril 1993 à Ngoko ;
12. **ONDON AKIANA (Tony Persistant)**, né le 23 décembre février 1989 à Brazzaville ;
13. **NDZOKO (Jonas)**, né le 23 juillet 1987 à Kellé ;
14. **KOUMA (Faïda)**, née le 11 mai 1999 à Kekelé ;
15. **NIANGA (Jugnelle)**, née le 8 mars 1990 à Gamboma ;
16. **IBARA-OMEGA (Jelly Auger)**, né le 1^{er} novembre 1991 à Brazzaville ;
17. **GUIMON (Vermeille Justicia)**, née le 27 décembre 1996 à Brazzaville ;
18. **BANGUID (Ange Favre François)**, né le 24 octobre 1989 à Makoua ;
19. **TCHICOU (Theresia Jeanna)**, née le 9 juin 1975 à Pointe-Noire ;
20. **MOUNGALA (Zeri Bel-Ange Espoir)**, née le 5 janvier 1998 à Brazzaville ;
21. **ELENGA (Clara Diane Céleste)**, née le 4 septembre 1995 à Brazzaville.

Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

MINISTERE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

Actes en abrégé

NOMINATION

Décret n° 2024-2447 du 25 octobre 2024.

Sont nommés à la direction générale des impôts et des domaines :

1-Directeur de l'audit interne :

M. **MAVOUNGOU MBOUMBA (Hyppolyte)**, inspecteur principal des impôts

2-Directeur du répertoire, de l'assiette et de la promotion du civisme fiscal :

M. **MVOUSSA (Juslain)**, inspecteur principal des impôts

3-Directeur des études et de la prévision :

M. **NKOUD (Augustin Guy Richard)**, inspecteur principal des impôts

4-Directeur des ressources humaines :

M. **MAKAYA (Blaise Pascal)**, inspecteur principal des impôts

5-Directeur des finances et de l'équipement :

M. **MBANDZA (Gilbert)**, inspecteur principal des impôts.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés.

Décret n° 2024-2448 du 25 octobre 2024.

Sont nommés directeurs départementaux des impôts et des domaines :

1-Directeur départemental des impôts et des domaines du Niari :

M. **INKARI (Blaise)**, inspecteur principal des impôts

2-Directeur départemental des impôts et des domaines de la Lékoumou :

M. **BOUBANGA (Stanislas Armel)**, inspecteur principal des impôts

3-Directeur départemental des impôts et des domaines de la Bouenza :

M. **MILANDOU (Ghyscard Flaydet Elvis)**, inspecteur principal des impôts

4-Directeur départemental des impôts et des domaines du Pool :

M. **ONTIOMO (Serges Jonas)**, inspecteur des impôts

5-Directeur départemental des impôts et des domaines des Plateaux :

M. **ENGAMBE OBISSI (Patrice)**, inspecteur principal des impôts

6-Directrice départementale des impôts et des domaines de la Cuvette :

Mme **NGOLLA MONGONO (Nicole Patricia)**, inspecteur principal des impôts

7-Directeur départemental des impôts et des domaines de la Cuvette-Ouest :

M. **KABAT (Paulin)**, inspecteur principal des impôts

8-Directeur départemental des impôts et des domaines de la Sangha :

M. **ENGAMBE BONDA (Edgard)**, inspecteur principal des impôts

9-Directeur départemental des impôts et des domaines de la Likouala :

M. **MALONGA (Roland Joseph)**, inspecteur des impôts

10-Directeur départemental des impôts et des domaines de Brazzaville :

M. **AKANATI-ITOUA (Robert)**, inspecteur principal des impôts.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés.

Décret n° 2024-2449 du 25 octobre 2024.

Sont nommés à la direction générale des douanes et droits indirects :

1-Directeur de l'audit interne :

M. **DIRAT (Raphael Albert)**, inspecteur principal des douanes

2-Directeur des études et de la prévision :

M. **BASSADILA (Jean-Pierre)**, inspecteur principal des douanes

3-Directrice des ressources humaines :

Mme **EBOUNDZIAND (Resca Blanche)**, inspecteur des douanes

4-Directeur des finances et de l'équipement :

M. **YOKA (Cyriaque)**, inspecteur principal des douanes

5-Directeur du renseignement, de l'analyse du risque et de la valeur :

M. **OKANDZE (Thomas)**, inspecteur principal des douanes

6-Directeur des enquêtes douanières :

M. **ELION EBOUNDI (Stanislas)**, inspecteur principal des douanes

7-Directeur des opérations douanières :

M. **KOMBO NTSIHOU (Jean-Bernard)**, inspecteur principal des douanes.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés.

Décret n° 2024-2450 du 25 octobre 2024.

Sont nommés directeurs départementaux des douanes et droits indirects :

1-Directeur départemental des douanes et droits indirects de Pointe-Noire :

M. **MAKOSSO (Jean-Pierre)**, inspecteur des douanes

2-Directeur départemental des douanes et droits indirects du Kouilou :

M. **KANOHA (Roland Landry)**, inspecteur principal des douanes

3-Directrice départementale des douanes et droits indirects du Niari :

Mme **AMONA (Carole)**, inspecteur des douanes

4-Directrice départementale des douanes et droits indirects de la Bouenza :

M. **BASSINDIKA (Emmanuel)**, inspecteur principal des douanes

5-Directeur départemental des douanes et droits indirects de la Lékoumou :

M. **YENGO (Marcel)**, inspecteur principal des douanes ;

6-Directeur départemental des douanes et droits indirects du Pool :

M. **NGOMA (Dominique)**, inspecteur principal des douanes

7-Directeur départemental des douanes et droits indirects des Plateaux :

M. **NTOUALANI (André Marcel)**, inspecteur principal des douanes

8-Directeur départemental des douanes et droits indirects de la Cuvette :

M. **LONGUENGO (Jean François)**, inspecteur principal des douanes

9-Directeur départemental des douanes et droits indirects de la Sangha :

M. **OLOLO (Pascal)**, inspecteur principal des douanes

10-Directeur départemental des douanes et droits indirects de la Likouala :

M. **MBANDZI (Roger)**, inspecteur principal des douanes.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés.

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCES LEGALES -

A - DECLARATION DE SOCIETES

MAÎTRE ADO PATRICIA MARLENE MATISSA

Notaire

Avenue Félix Eboué, immeuble Le 5 février 1979
2^e étage gauche, Q050/S (face ambassade de Russie)
Centre-ville, boîte postale : 18, Brazzaville
Tél. fixe : (+242) 05 350 84 05
E-mail : etudematissa@gmail.com

NOMINATION D'ADMINISTRATEUR

ENERGIE ELECTRIQUE DU CONGO

En abrégé « E²C »

Société anonyme

Avec conseil d'administration

Capital : 110 000 000 000 FCFA

Siège social : à Brazzaville

République du Congo

RCCM : CG-BZV-01-2018-B14-00006

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique en date à Brazzaville du 17 juillet 2024, déposé au rang des minutes de maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, en date du 15 octobre 2024, et dûment enregistré à la recette des impôts de l'EDT Plaine de Brazzaville à la date du 18 octobre 2024, sous Folio 193/28 N° 7840, les représentants de l'actionnaire unique ont approuvé la décision du conseil d'administration, en sa session du 3 juillet 2023, de nommer monsieur Gatien Wenceslas ONDAYE OBILI en qualité d'administrateur pour une durée de six (6) ans.

Dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2024-D-00866, le 22 octobre 2024.

Mention modificative a été portée au registre de commerce et du crédit mobilier sous le numéro CG-BZV-01-2018-B14-00006.

La Notaire

MAÎTRE ADO PATRICIA MARLENE MATISSA

Notaire

Avenue Félix Eboué, immeuble Le 5 février 1979
2^e étage gauche, Q050/S (face ambassade de Russie)
Centre-ville, boîte postale : 18, Brazzaville
Tél. fixe : (+242) 05 350 84 05
E-mail : etudematissa@gmail.com

CONSTITUTION DE SOCIETE

GLOBAL MINING TRADE VENTURE

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Capital : 10 000 000 FCFA
Siège social : à Brazzaville, République du Congo

Suivant acte authentique en date du 8 juillet 2024 de maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette des impôts de l'EDT Poto-Poto Brazzaville, en date du 29 juillet 2024, sous Folio 133/24 N° 3739, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : Global Mining Trade Venture.
- Forme : société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Capital social : 10 000 000 FCFA, divisé en 1.000 parts de 10 000 FCFA chacune, souscrites et libérées en totalité.
- Siège social : Brazzaville, Résidence Les Flamboyants, bâtiment Manguier A bis, au rez-de-chaussée, face école militaire Général Leclerc.
- Objet : la société a pour objet en République du Congo, ainsi que partout ailleurs à l'étranger :

- l'exploitation minière de ressources naturelles, y compris l'extraction, la production et la commercialisation de minéraux et de métaux ;
- l'importation de minéraux, de métaux et de produits connexes, ainsi que la vente en gros et au détail de ces produits sur les marchés nationaux et internationaux ;
- la participation à des projets miniers à l'échelle mondiale, y compris la recherche, le développement et l'exploitation de gisements minéraux ;
- La fourniture de services connexes, tels que la logistique, le transport, la gestion des stocks et la consultation dans le domaine minier.

La société peut en outre accomplir, seule ou en collaboration avec d'autres sociétés, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires de nature à favoriser son extension ou son développement.

Durée : la durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au registre de commerce et du crédit mobilier.

Gérance : madame Laure Sylvie ONDONGO est nommée en qualité de gérante.

RCCM : la société est immatriculée au registre de commerce et du crédit mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2024-B13-00480.

La Notaire

B - DECLARATION D'ASSOCIATIONS

Création

Département de Brazzaville

Année 2024

Récépissé n° 012 du 24 septembre 2024.

Déclaration au ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local de l'association dénommée « **TABERNACLE DU DIEU VIVANT** », en sigle « **T.D.V** ». Association à caractère *cultuel*. *Objet* : proclamer l'Évangile de Dieu et former les disciples selon l'ordre du Seigneur Jésus Christ ; vulgariser le message du temps de la fin prêché par le prophète William Marion BRANHAM ; soutenir et porter assistance à ses membres. *Siège social* : 40, rue Tsampoko, arrondissement 6 Talangaï, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 14 mars 2022.

Récépissé n° 020 du 29 octobre 2024.

Déclaration au ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local de l'association dénommée « **COMMUNAUTE DU CHRIST** », en sigle « **C.D.C** ». Association à caractère *cultuel*. *Objet* : proclamer Jésus-Christ et promouvoir des communautés de joie, d'espoir, de paix et d'amour ; adorer Dieu et offrir aux adeptes un espace de communion avec Dieu ; enseigner aux adeptes la piété. *Siège social* : 135, rue Makoko, arrondissement 3 Poto-Poto. *Date de la déclaration* : 28 septembre 2023.

Récépissé n° 152 du 28 mai 2024. Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée « **WOTE PAMOJA** », en sigle « **W.P** ». Association à caractère *social*. *Objet* : apporter des dons en nature aux enfants, adultes et nouveaux-nés ; identifier et distribuer du matériel médical et paramédical dans les formations sanitaires ; créer des écoles, des espaces de jeux et de lecture pour les enfants et adultes. *Siège social* : 9, rue Mpangala, arrondissement 4 MOUNGALI, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 25 mars 2024.

Récépissé n° 383 du 16 octobre 2024.

Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée « **FAN CLUB GUY MILEX M'BONDZI** ». Association à caractère *socioéducatif*. *Objet* : promouvoir, soutenir et accompagner les actions sociocommunautaires de Guy Milex M'BONDZI ; organiser les activités sportives

et culturelles au profit des populations ; mobiliser les populations autour des activités d'assainissement des infrastructures publiques ; créer un cadre de réflexion sur la mise en œuvre du programme d'actions sociales de Guy Milex M'BONDZI en faveur des populations démunies. *Siège social* : 132, rue Berlioz, arrondissement 2 Bacongo, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 26 août 2024.

Département de Pointe-Noire

Année 2024

Récépissé n° 0040 du 5 juillet 2024.

Déclaration à la préfecture du département de Pointe-Noire de l'association dénommée «**LUNZI**». Association à caractère *social*. *Objet* : promouvoir l'éducation, la

formation et l'insertion professionnelle des jeunes. *Siège social* : quartier Ngoyo Puma, arrondissement 6 Ngoyo, Pointe-Noire. *Date de la déclaration* : 2 juillet 2024.

Année 2022

Récépissé n° 0081 du 21 septembre 2022.

Déclaration à la préfecture du département de Pointe-Noire de l'association dénommée «**INSCRIS-MOI**». Association à caractère *socio-économique*. *Objet* : faciliter les inscriptions dans les universités et écoles canadiennes ; promouvoir la formation professionnelle avec les partenaires canadiens ; promouvoir le développement économique et social afin de lutter contre la pauvreté. *Siège social* : quartier 411, Mbota 1 Marché, arrondissement 4 Loandjili, Pointe-Noire. *Date de la déclaration* : 21 octobre 2021.

Imprimé dans les ateliers
de l'imprimerie du Journal officiel
B.P.: 2087 Brazzaville